

Du Collège des Commissaires Sportifs

Décision N° 1

Au concurrent : FFSA ACADEMY

Vu le rapport du Directeur de Course, le collège des Commissaires Sportifs considère qu'une infraction a été commise par le concurrent repris ci-dessus et impose la pénalité suivante

Voiture # 4 / Jean Baptiste MELA

Concurrent FFSA ACADEMY

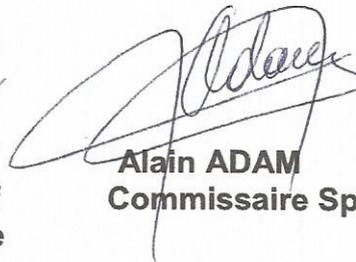
Fait: Causer une collision

Infraction art 8 du règlement standard des circuits "asphalte" et article 7 du règlement du Championnat de France FFSA F4

Pénalité: Passage par la voie des stands converti en 30 " de pénalité.

Le concurrent a été entendu préalablement en ses explications.


Marc JANSSEN
Commissaire Sportif
Président du Collège


Alain ADAM
Commissaire Sportif


Jan D'HONDT
Commissaire Sportif

Date 11 June 2017 à 11H30

Reçu copie:

(Signature)

Heure..... Date

Copie pour: Le Concurrent
Le Directeur de Course
Le secrétaire du meeting
Le délégué de presse
Le chronométrateur
Le panneau d'affichage